

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**

اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях



Secrétariat de la Convention de Stockholm
Maison internationale de l'environnement 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29
Télécopie : +41 22 917 80 98
Adresse électronique : ssc@pops.int
www.pops.int

Le 12 novembre 2008

Objet : Suite donnée à la quatrième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm

La quatrième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants s'est tenue du 13 au 17 octobre 2008 à Genève. Le rapport de la réunion sera disponible sous peu sur le site Web de la Convention : <http://www.pops.int/poprc/>. Outre l'examen des substances chimiques, la réunion s'est penchée sur plusieurs questions organisationnelles et cette lettre vous est adressée afin de vous en informer.

1. Date limite de soumission d'une nouvelle proposition d'inscription d'une substance chimique aux annexes de la Convention

À sa quatrième réunion, le Comité a convenu qu'il fallait prévoir plus de temps pour l'examen d'une proposition conformément au paragraphe 1 de l'article 8 de la Convention en vue de l'inscription d'une nouvelle substance chimique aux annexes A, B, ou C de la Convention. Afin de disposer de suffisamment de temps pour préparer et distribuer les nouvelles propositions trois mois avant la réunion à laquelle elles seront discutées, les propositions doivent être soumises au Secrétariat **20 semaines avant la réunion** du Comité. Veuillez être informé(e) que la date limite de soumission d'une nouvelle proposition d'inscription d'une substance chimique à l'examen de la cinquième réunion du Comité, qui se tiendra du 12 au 16 octobre 2009 à Genève, est le **25 mai 2009**. Veuillez également noter que les soumissions volumineuses doivent être accompagnées d'un résumé en anglais, d'un maximum de 20 pages, renfermant les principales données et raisons d'inquiétude, lequel sera mis à disposition dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. Invitation à faire part de commentaires sur le Manuel du Comité d'étude des polluants organiques persistants

En réponse aux réactions extrêmement positives concernant les activités menées pour améliorer la participation effective des Parties et observateurs à ses travaux, le Comité a décidé de les poursuivre. Parmi les principales activités qui seront mises en œuvre, sous réserve de la disponibilité de fonds, figurent les suivantes :

- Révision du manuel du Comité d'étude des polluants organiques persistants pour une participation effective ;
- Préparation d'une version abrégée préliminaire du manuel (« guide de poche »), qui sera traduite dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies ; et
- Mise en œuvre d'autres ateliers régionaux sur la participation effective aux travaux du Comité d'étude des polluants organiques persistants.

La première version du manuel est consultable en anglais, en français et en espagnol sur le site Web de la Convention : <http://www.pops.int/poprc/>. Afin de mettre à jour et d'améliorer le manuel, le groupe de travail intersessions qui a été créé vous invite à faire part d'autres commentaires sur ce manuel. Veuillez envoyer vos réactions au Secrétariat, au plus tard le **15 décembre 2008**, à l'adresse indiquée.

À : Correspondants officiels auprès du Secrétariat de la Convention de Stockholm
Correspondants nationaux auprès du Secrétariat de la Convention de Stockholm
Cc : Représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève

3. Travaux intersessions sur les produits et solutions de remplacement des POP

Le Comité a créé un groupe de travail intersessions sur les produits et solutions de remplacement des POP, qu'il a chargé d'élaborer des directives générales qui décriraient les problèmes liés aux solutions de remplacement et les aspects à prendre en compte lorsqu'on envisage d'éventuelles substances chimiques de remplacement ou la substitution des POP. Ce groupe examinera également les modalités de la préparation d'un document sur les solutions de remplacement du sulfonate de perfluorooctane. Pour réaliser cette tâche, le groupe de travail intersessions a besoin d'informations sur les moyens de substitution et les solutions de remplacement. Veuillez envoyer toutes informations pertinentes que vous pourriez avoir sur ce sujet au Secrétariat à l'adresse ci-dessous, dès que possible, et au plus tard le **15 janvier 2009**.

4. Nomination d'experts nationaux à ajouter à un registre d'experts pour le Comité d'étude des polluants organiques persistants

Conformément à la décision SC-1/7 de la première réunion de la Conférence des Parties, le Comité d'étude des POP peut inviter des experts qui n'en sont pas membres pour l'aider dans ses travaux. Un registre d'experts sur des sujets intéressant le Comité d'étude des POP a été établi à cette fin par le Secrétariat. Les parties à la Convention de Stockholm sont invitées à nommer des experts nationaux pour inclusion dans ce registre. La nomination d'experts en matière de toxicologie, d'écotoxicité, de persistance et de surveillance environnementale est encouragée, et tout particulièrement d'experts provenant de pays en développement car il sera dûment tenu compte de l'équilibre entre pays développés et pays en développement lors de l'invitation d'experts aux réunions du Comité. Veuillez envoyer votre lettre de nomination au Secrétariat, à l'adresse ci-dessous. Veuillez également joindre le C.V. de la personne désignée, et indiquer son domaine de compétence pertinent.

5. Prochain roulement des membres du Comité pour le mandat 2010-2014

Le mandat de 17 des 31 membres du Comité d'étude des POP arrivera à échéance le 4 mai 2010. À sa quatrième réunion, qui se tiendra du 4 au 8 mai 2009, la Conférence des Parties devra prendre une décision sur la liste des Parties qui devront désigner un membre au Comité pour exercer les fonctions de ceux dont le mandat arrivera à échéance. Le mandat des membres nouvellement nommés ira du 5 mai 2010 au 4 mai 2014. Afin de faciliter le processus de nomination, les régions devraient être prêtes à définir la liste des Parties qui devront désigner un membre au Comité. De plus, les Parties souhaiteront peut-être envisager de choisir une personne dont le nom pourrait être proposé à la Conférence des Parties à sa quatrième réunion. Les Parties sont invitées par le Secrétariat à manifester leur intérêt à siéger au comité et à fournir les noms et les C.V. des personnes qu'elles peuvent recommander comme membre du Comité. La sélection définitive des nouveaux membres sera effectuée par chaque groupe régional et soumise à l'approbation de la Conférence des Parties.

À ces fins et pour répondre à toutes les demandes ci-dessus, veuillez écrire au Secrétariat, de préférence par courriel (ssc@pops.int), sinon par courrier postal à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Att : Comité d'étude des POP
Mme Fatoumata Keita Ouane
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : (+41 22) 917 8098
Courriel : ssc@pops.int

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Kei Isobe, Secrétariat de la Convention de Stockholm (courriel : kisobe@pops.int; téléphone : +41 22 917 8201).

Je vous prie de croire, Monsieur/Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Fatoumata Keita Ouane
Responsable, Équipe technique
Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants